



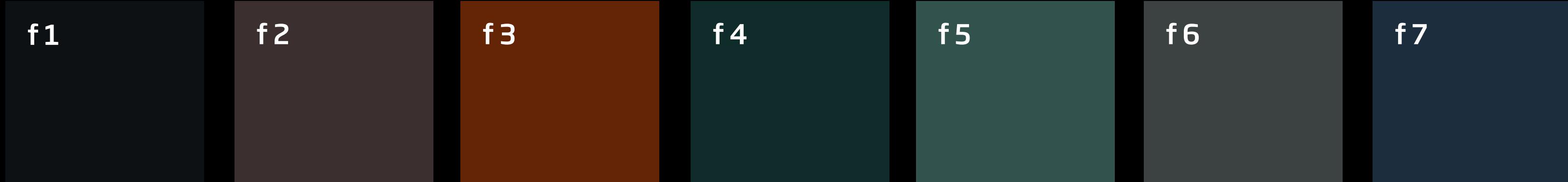
les couleurs d'Allauch

La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit, en règle générale, faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie pour être autorisée avant toute exécution.

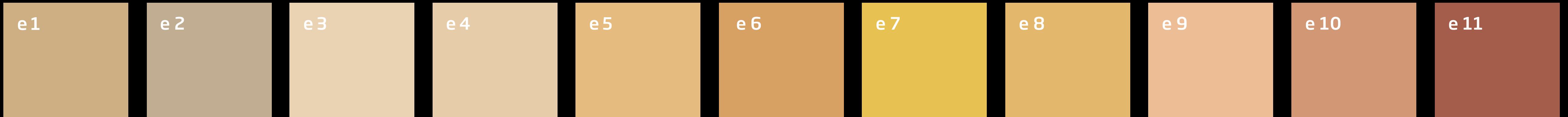
L'architecte conseil du CAUE13 et l'architecte des bâtiments de France sont là pour vous conseiller.



Nuancier
ferronneries



Nuancier
enduits



Nuancier
volets et
devantures



Nuancier
portes et
devantures

